

## JEUNESSE POUR L'EUROPE

### Les projets Jeunesse pour la Démocratie

#### Action 1.3 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour tous les groupes de jeunes de 13 à 30 ans,  
 Pour améliorer le dialogue entre les autorités publiques et les jeunes,  
 Pour favoriser les mécanismes qui encourageront tous les jeunes à prendre part au processus décisionnel,  
 Pour mieux comprendre le fonctionnement des structures représentatives nationales et européennes,

<b>1. Pays participants</b>	<b>Les 31 pays "Programme"</b> : les Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Bulgarie, Roumanie) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie).
<b>2. Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doit être initié et réalisé par les jeunes eux-mêmes,</li> <li>- La mise en commun, au niveau européen, des idées, d'expériences et de méthodologies d'activités menées au niveau local, régional, national ou européen,</li> <li>- Avoir un impact fort et à long terme.</li> </ul>
<b>3. Critères</b>	<p>Groupes de jeunes de 13 à 30 ans résidant dans les pays "Programme" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux pays différents minimum,</li> <li>- Pour chaque pays participant, deux partenaires minimum,</li> <li>- Un partenaire est un groupe de 4 jeunes minimum,</li> </ul> <p><i>Soit un minimum de quatre partenaires pour chaque projet (16 jeunes)</i></p> <p>Une durée de 6 à 18 mois (y compris la durée de la préparation, réalisation, évaluation et valorisation du projet)</p>
<b>4. Des thèmes variés</b>	Participation active des jeunes, diversité culturelle, Avenir de l'Europe, Citoyenneté européenne, inclusion sociale, engagement associatif, priorités politiques de la coopération européenne.
<b>5. Financement</b>	<p>La subvention PEJA maximale s'élève à 25 000 euros, jusqu'à 60% des frais réels supportés pour la mise en œuvre du projet (déplacements, logement, frais de subsistance directement lié au projet, dépenses liées à l'organisation de séminaires... )</p> <p>Une somme supplémentaire (n'excédant pas 10% de la subvention) peut être attribuée pour les activités liées au suivi et à la valorisation du projet.</p> <p>Autres sources : autofinancement, cofinancement...</p>
<b>6. Qui peut présenter un dossier ?</b>	<p>Toute organisation ou une association à but non-lucratif ayant son siège dans un des pays "Programme", un organisme public local, régional ou national s'occupant d'animation de jeunesse.</p> <p>Un groupe informel de jeunes.</p>
<b>7. Une information, un conseil une aide dans le montage de votre projet</b>	<p>Auprès de l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action,</p> <p>Dans les Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS et DDJS),</p> <p>Dans tout le réseau des relais PEJA.</p>
<b>8. Comment déposer son dossier?</b>	<p>Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site internet de l'Agence française : <a href="http://www.jeunesseenaction.fr">www.jeunesseenaction.fr</a>.</p> <p>Envoi du dossier de demande de subvention à l'Agence française du PEJA et une copie à la DRDJS.</p>
<b>9. Dates de dépôt</b>	<p>5 dates limites de dépôt pour les projets avec les pays "Programme" : 1<sup>er</sup> Février, 1<sup>er</sup> Avril, 1<sup>er</sup> Juin, 1<sup>er</sup> Septembre 1<sup>er</sup> Novembre.</p> <p>Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.</p>